



mis en ligne le 01/06/2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-123

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour un déménagement 2 Bd Yvan PELISSIER,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** la demande effectuée par madame IMBERT Aude pour effectuer un déménagement,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement du véhicule lié au déménagement est autorisé au début de la rue du Docteur FERROUL à proximité immédiate du 2, boulevard Yvan PELISSIER à CUXAC d'AUDE, le samedi 03 juin 2023 de 09h00 à 14h00. Durant cette période, la rue sera interdite à la circulation le temps nécessaire aux opérations liées au déménagement.

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 30 mai 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR